



**Pôle Emploi  
Elections professionnelles  
CE et DP**

**Plus que jamais, le 26 avril 2016,  
faites-vous entendre !**

**Choisissez la vraie différence !**

**Votez CFE - CGC**



# Agents de maîtrise, cadres

## Votez pour nos candidats

### Au fait, le CE, c'est quoi ?

C'est une instance d'él(u)e(s) par les salariés, qui se réunit une à plusieurs fois par mois. Il est informé et consulté sur les orientations et les choix économiques de Pôle emploi, l'organisation et les conditions de travail, les effectifs... Il gère les œuvres sociales et anime les commissions ASC, Emploi et Formation, Economie, Internet, Egalité Professionnelle. Il peut se faire assister d'experts extérieurs pour analyser les projets de la direction et proposer des solutions alternatives le cas échéant.

### Et des DP, pour quoi faire?

Cette seconde instance d'él(u)e(s) présente chaque mois à la direction toutes les questions ou réclamations individuelles ou collectives en respectant l'anonymat lorsqu'il est demandé. Les questions sont écrites et l'établissement doit y répondre par écrit en conservant questions et réponses qui peuvent être consultées par le personnel et par l'inspection du travail. Quelques exemples : salaires, application du code du travail, discriminations, respect des normes et conditions de travail, etc.

#### Vos élus CE



Pascal Menrath



Isabelle Boisseau

Frédéric Bichet



Dorothee Delcroix



Jean Luc Derambure



Denis Godmez

Valerie Secq



Elisabeth Hanslik



Frédérique Lautret



Karine Silvert

#### Vos élus DP

N  
O  
R  
D  
  
P  
A  
S  
D  
E  
  
C  
A  
L  
A  
I  
S  
  
P  
I  
C  
A  
R  
D  
I  
E



Myriam Dumoulin



Elisabeth Hanslik

Véronique Furlan



Karine Silvert



Jean Baptiste Droz Bartholet



Christine Choteau

Anne Pascale Wable



Marie Blandine Ledru



José Perez



Marie Claire Saint Omer